



**PRÉFÈTE DE LA  
CHARENTE-MARITIME**  
*Officier de la Légion d'Honneur,  
Officier de l'Ordre National du Mérite,*

**PRÉFET MARITIME  
DE L'ATLANTIQUE**  
*Commandeur de la Légion d'Honneur,  
Commandeur de l'Ordre National du Mérite,*

**ARRETE INTER PREFECTORAL N°2015/087 DU.....1.0 JUIL. 2015  
MODIFIANT**

**L'ARRETE INTER PREFECTORAL N°2015-080 DU 7 JUILLET 2015  
PORTANT NOMINATION AU CONSEIL DE GESTION DU PARC NATUREL MARIN  
DE L'ESTUAIRE DE LA GIRONDE ET DE LA MER DES PERTUIS**

- Vu le code de l'environnement, notamment son article R.334-31 ;
- Vu le décret n°2015-424 du 15 avril 2015 portant création du Parc naturel marin de l'estuaire de la Gironde et de la mer des Pertuis ;
- Vu l'arrêté interpréfectoral n°2015-046 du 5 juin 2015 portant désignation au conseil de gestion du Parc naturel marin de l'estuaire de la Gironde et de la mer des Pertuis des communes et établissements publics de coopération intercommunale, pour la Charente-Maritime et la Gironde ;
- Vu l'arrêté interpréfectoral n°2015-051 du 12 juin 2015 portant désignation au conseil de gestion du Parc naturel marin de l'estuaire de la Gironde et de la mer des Pertuis des communes et établissements publics de coopération intercommunale, pour la Vendée ;
- Vu l'arrêté interpréfectoral n°2015-080 du 7 juillet 2015 portant nomination au conseil de gestion du Parc naturel marin de l'estuaire de la Gironde et de la mer des Pertuis ;
- Vu la proposition formulée par l'organe délibérant de la Région Pays de la Loire le 6 juillet 2015, suite à la saisine adressée par la préfète de Charente-Maritime et le préfet maritime de l'Atlantique en date du 24 avril 2015 ;
- Vu les propositions formulées par les organes délibérants de la communauté de communes du bassin de Marennes le 8 juillet 2015, de la communauté de communes de l'Estuaire le 9 juillet 2015, suite à la saisine adressée par la préfète de Charente-Maritime et le préfet maritime de l'Atlantique en date du 12 juin 2015 ;
- Vu la proposition formulée par la Fédération Française des Pêcheurs en Mer de Poitou-Charentes le 8 juillet 2015 ;

## ARRÊTENT

### Article 1<sup>er</sup> :

L'arrêté modifié susvisé portant nomination au conseil de gestion de l'estuaire de la Gironde et de la mer des Pertuis est modifié comme suit :

- **Les paragraphes 1<sup>o</sup>a), k) et l) sont remplacés par :**

a) pour la région Pays de la Loire :

M. Stéphane FRIMAUDEAU, titulaire ; M. Jean-Pierre LE SCORNET, suppléant.

k) pour la communauté de communes du bassin de Marennes :

M. Mickaël VALLET, titulaire ; M. Jean-Marie PETIT, suppléant.

l) pour la communauté de communes de l'Estuaire :

M. Jean-Michel RIGAL, titulaire ; M. Bernard GRENIER, suppléant.

- **Le paragraphe 4<sup>o</sup> b) est remplacé par :**

b) pour la pêche de loisir :

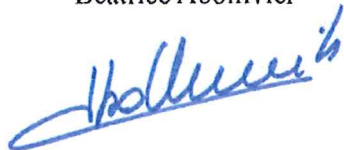
Mme Annick DANIS, titulaire ; M. Philippe GARNIER, suppléant ;

M. Bernard PRIMAULT, titulaire ; M. Christian REVEILLAC, suppléant.

### Article 2 :

Le secrétaire général de la préfecture de la Charente-Maritime, l'adjoint au préfet maritime de l'Atlantique pour l'action de l'Etat en mer et le directeur de l'Agence des aires marines protégées sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié aux recueils des actes administratifs de la préfecture de la Charente-Maritime, de la préfecture maritime de l'Atlantique et de l'Agence des aires marines protégées.

La préfète de Charente-Maritime  
Béatrice Abollivier



Le préfet maritime de l'Atlantique  
Emmanuel de Oliveira

